

FAÇONNER UN AVENIR NUMÉRIQUE PLUS SÛR

**Présentation du Contrôleur européen
de la protection des données**

edps.europa.eu





QUI SOMMES-NOUS?

Le Contrôleur européen de la protection des données (CEPD) est l'autorité indépendante de l'Union européenne pour la protection des données chargée de surveiller le traitement des données personnelles par les institutions, organes et agences de l'Union européenne.

Nous prodiguons des conseils aux institutions, organes et agences de l'Union européenne sur les nouvelles propositions et initiatives législatives relatives à la protection des données personnelles.

Nous surveillons l'impact des nouvelles technologies sur la protection des données et coopérons avec les autorités de contrôle afin de garantir l'application cohérente des règles relatives à la protection des données dans l'Union européenne.

NOTRE MISSION

La protection des données est un droit fondamental protégé par la législation européenne. Le CEPD défend et promeut le respect de la vie privée des personnes et la protection des données dans ses activités quotidiennes.

NOS VALEURS ET PRINCIPES

Impartialité

travailler dans le cadre législatif et politique existant tout en faisant preuve d'indépendance et d'objectivité et en trouvant le juste équilibre entre les différents intérêts en jeu.

Intégrité

respecter les normes de comportement les plus élevées et toujours faire ce qui est correct.

Transparence

expliquer ce que nous faisons et pourquoi nous le faisons dans un langage clair et accessible à tous.

Pragmatisme

comprendre les besoins de nos parties prenantes et rechercher des solutions qui fonctionnent dans la pratique.



QUE FAISONS-NOUS?

Le CEPD a quatre grands domaines de travail:

- **Contrôle et mise en application:** nous surveillons le traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et agences de l'UE afin de nous assurer qu'il respecte les règles en matière de protection des données.
- **Politique et consultation:** nous prodiguons des conseils à la Commission européenne, au Parlement européen et au Conseil sur des propositions et initiatives législatives liées à la protection des données.
- **Technologie et respect de la vie privée:** nous surveillons et évaluons les évolutions technologiques qui ont un impact sur la protection des données personnelles.
- **Coopération:** nous coopérons avec les autorités de contrôle afin de promouvoir la cohérence de la protection des données dans l'ensemble de l'UE. Le [Comité européen de la protection des données](#) constitue notre principale instance de coopération avec les autorités chargées de la protection des données.

Les autres organes et agences de l'Union européenne que nous supervisons comprennent, par exemple, Europol, en vertu du [règlement 2016/794](#), Eurojust, en vertu du [règlement 2018/1727](#) et le Parquet européen, en vertu du [règlement \(UE\) 2017/1939](#).



NOTRE MISSION CONSISTE ÉGALEMENT À SENSIBILISER L'OPINION AUX RISQUES ET À PROTÉGER LES DROITS ET LIBERTÉS DES PERSONNES LORSQUE LEURS DONNÉES PERSONNELLES FONT L'OBJET D'UN TRAITEMENT. NOUS PRENONS DES MESURES FACE À DES VIOLATIONS DE LA PROTECTION DES DONNÉES, NOUS RÉPONDONS AUX RÉCLAMATIONS DE PERSONNES ET NOUS ORGANISONS ÉGALEMENT DES FORMATIONS À L'INTENTION DES INSTITUTIONS, ORGANES ET AGENCES DE L'UE.

NOS POUVOIRS



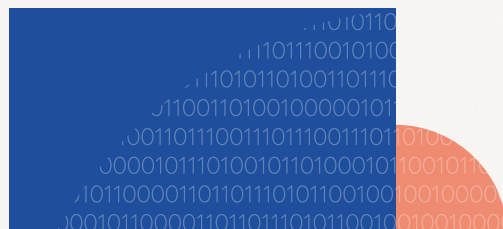
Les institutions, organes et agences de l'UE doivent demander au CEPD des conseils spécifiques, que nous prodiguons en rédigeant des avis, des observations, des décisions, des lettres et des documents. Nous donnons également des conseils sur des thèmes qui présentent un intérêt pour l'ensemble des institutions, organes et agences de l'UE dans les lignes directrices que nous publions régulièrement.

De plus, nous menons des enquêtes et réalisons des audits sur la protection des données afin de vérifier la conformité avec la législation relative à la protection des données dans la pratique.

Lorsque des institutions, organes ou agences de l'UE ne respectent pas les règles de protection des données, le CEPD peut exercer les pouvoirs suivants en matière d'application de la législation que lui confère le [règlement \(UE\) 2018/1725](#):

- adresser un avertissement ou une admonestation à l'institution de l'UE qui traite vos informations à caractère personnel de manière illégale ou déloyale;
- ordonner à l'institution de l'UE de satisfaire les demandes d'exercice de vos droits (par exemple accès aux données vous concernant);
- interdire temporairement ou définitivement un traitement de données spécifique;
- infliger une amende administrative aux institutions de l'UE;
- porter une affaire devant la Cour de justice de l'Union européenne.





NOS COLLABORATEURS



Le CEPD s'efforce de rassembler une équipe diversifiée d'experts juridiques et techniques ainsi que d'autres spécialistes de domaines particuliers issus de l'ensemble de l'Union européenne, qui œuvrent à façonner le monde de la protection des données et notre organisation.

Cette diversité et ces angles de vue différents nous permettent de répondre avec créativité aux problématiques en matière de protection des données et de trouver des solutions qui profitent à la société dans son ensemble, en particulier aux personnes les plus vulnérables.

Ensemble, notre objectif est de protéger les données des personnes.

PERSPECTIVES



Dans un monde connecté, où les données traversent les frontières, la solidarité en Europe et au niveau international contribuera à renforcer le droit à la protection des données et à faire en sorte que les données numériques bénéficient aux personnes de l'ensemble de l'UE et au-delà. La [stratégie 2020-2024 du CEPD](#) repose sur trois piliers : **prospective**, **action** et **solidarité** afin de façonner un avenir numérique plus sûr, plus juste et plus durable.

- **Prospective**: notre engagement à être une institution qui agit avec discernement et adopte une vision à long terme des tendances de la protection des données et du contexte juridique, sociétal et technologique.
- **Action**: développer de manière proactive des outils pour que les institutions, organes et agences de l'UE soient les leaders mondiaux de la protection des données. Promouvoir la cohérence des activités des organes chargés de la mise en application de la législation dans l'UE avec l'expression renforcée d'une véritable solidarité européenne, d'un partage des charges et d'une approche commune.
- **Solidarité**: nous pensons que la justice exige que la vie privée soit préservée pour tous, dans toutes les politiques de l'UE, tandis que la durabilité devrait être le moteur du traitement des données dans l'intérêt public.



edps.europa.eu



Twitter:

@EU_EDPS



LinkedIn:

EDPS



YouTube:

European Data Protection Supervisor

Adresse électronique: edps@edps.europa.eu

Impression par NPN printers, Pays-Bas

Pays-Bas: Weber Shandwick, 2021

© Design: GDandP.com, Weber Shandwick,

CEPD et Union européenne

© Union européenne, 2021

Réutilisation autorisée, moyennant mention de la source.

PDF ISBN 978-92-9242-588-3

doi: 10.2804/843433

QT-01-21-006-FR-N



Office des publications
de l'Union européenne

